



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.324.661

Notification
aux Etats parties à la Convention portant création
d'une Organisation européenne pour l'exploitation
de satellites météorologiques ("EUMETSAT"),
conclue à Genève le 24 mai 1983

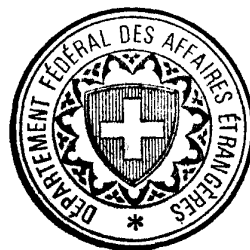
PROTOCOLE RELATIF AUX PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DE L'ORGANISATION

Ratification par l'Irlande

Le 18 août 1993, l'Irlande a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification du Protocole, conclu à Darmstadt le 1er décembre 1986.

Conformément à ses clauses finales, le Protocole est entré en vigueur pour l'Irlande le 17 septembre 1993.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 24 du Protocole.



Berne, le 19 octobre 1993